

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JANVIER 2017**

### **COMPTE-RENDU :**

Le trois janvier deux mil dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

#### **Etaient présents :**

Mesdames Hélène BARRÉ (pouvoir donné à Sylvie LE DRÉAU), Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DESBOIS, Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.  
Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ (arrivée à 21h10), Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Christelle CORVAISIER a été nommée secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Finances : Liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget
2. Communauté de communes du Val de Sarthe : Modification des statuts
3. Délibération pour conserver les services de proximité
4. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
5. Questions diverses.

Le compte-rendu du 6 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

### **1/ FINANCES : LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

#### **Délibération :**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### **2/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE : MODIFICATION DES STATUTS**

#### **Délibération :**

Madame le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 15 décembre 2016 portant modification de ses statuts : ▫ **Article 2 :**

#### **Compétences**

##### **➤ Compétences obligatoires**

- ✓ Aménagement de l'espace

##### **➤ Compétences optionnelles**

✓ Protection et Mise en Valeur de l'Environnement

✓ Assainissement

#### ➤ **Compétences facultatives**

✓ Politiques contractuelles en vue du développement du territoire.

Après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire et pris connaissance de la délibération sus-mentionnée, le conseil municipal, décide :

- **Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, d'accepter** la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « aménagement de l'espace » rubrique 1 ;

- **Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, d'accepter** la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » rubrique 5 ;

- **Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, d'accepter** la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « assainissement » rubrique 6 ;

- **Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, d'accepter** la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « Politiques contractuelles en vue du développement du territoire » rubrique 14 ;

- **Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, d'accepter** la nouvelle numérotation des compétences communautaires (tableau annexé à la délibération du conseil de communauté en date du 15/12/2016) ;

- de joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

### **3/ DELIBÉRATION POUR CONSERVER LES SERVICES DE PROXIMITÉ**

#### **Délibération :**

Le Conseil municipal prend connaissance des décisions du Ministère de l'Intérieur modifiant les conditions de la délivrance des cartes nationales d'identité.

Ces cartes seraient établies en 17 lieux seulement sur le département de la Sarthe.

La commune de Voivres-lès-le-Mans juge ces décisions incompatibles avec la notion du service de proximité aux administrés à laquelle elle est fortement attachée.

Nos habitants devront effectuer des déplacements en un autre lieu pour un service apporté localement depuis des décennies. Nombreuses sont les personnes qui, pour de multiples raisons, ne peuvent se déplacer.

L'impératif de sécurisation des titres d'identité du citoyen invoqué est un argument fallacieux. Chacun sait que, malheureusement, toute technologie aussi performante soit-elle, est toujours dévoyée.

Notre municipalité, consciente du besoin de conserver les services de proximité, s'oppose à cette décision relative aux cartes nationales d'identité.

Elle encouragera ses habitants à manifester leur mécontentement.

### **4/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES**

Sans objet.

### **5/ QUESTIONS DIVERSES**

**ALSH COMMUNAUTAIRE :** Les inscriptions pour l'ALSH communautaire de février seront ouvertes par mail le 09/01/2017. Les inscriptions sur place auront lieu la 4<sup>ème</sup> semaine de janvier. Les plaquettes d'information ont été distribuées à l'école et en mairie.

**CHEMINEMENT CHAMPFLEURY** : Les travaux seront terminés le 20/01/2017. Martine COUET fait remarquer que le grillage en bout de cheminement donne l'impression d'un chantier non terminé.

**ROND-POINT FOUR A CHANVRE** : Martine COUET a reçu un courrier de l'Agence Technique Départementale du Conseil départemental refusant la dérogation et demandant que le muret soit démonté. Cette décision est différente de celle que devaient prendre les élus départementaux. Monsieur FRANCO a été contacté.

**TRAVAUX DE VOIRIE RUE D'ETIVAL** : Lors de la prochaine commission communautaire voirie, il sera revu la possibilité de créer un cheminement jusqu'à la dernière maison de la rue d'Etival.

***Arrivée de Miguel FIMIEZ.***

Claude JOUSSE fait remarquer que vers le lieudit les Sauvagères la circulation est dangereuse. Ce point pourrait également être étudié en commission voirie.

**BULLETIN MUNICIPAL** : Le Voivrais devrait être terminé semaine 2 et distribué avant les vœux.

**MANIFESTATION NOUVEL AN** : Le réveillon du Nouvel An s'est bien passé. Claude JOUSSE informe que, suite à un bris de glace de sécurité, la ventilation de la salle ne fonctionne plus. L'entreprise qui a installé la ventilation doit se déplacer. Selon l'électricien qui est intervenu pendant les travaux, il faudrait prévoir un contrat d'entretien de la centrale de ventilation.

**MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES** : La cloison entre la salle d'éveil et le sas d'entrée sera montée semaine 2.

**ECOLE** : Sandrine DEMAYA demande s'il peut y avoir de l'eau chaude dans les classes des maternelles.

Martine COUET informe qu'une cloison a été montée entre la cantine et la salle de motricité. Depuis, l'isolation acoustique est bien meilleure.

Le spectacle de Noël des enfants a été un succès. Le groupe de fanfare était très bien. Les chocolats en trop ont été donnés aux Restos du Cœur.

La séance est levée à 21h30.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ			